Note sur le genre et le climat, Réseau Climat Développement

mercredi 1er juillet 2015

Le réseau Climat et développement, qui rassemble les ONG francophones sur les changements climatiques, publie une note de décryptage sur les enjeux du genre et du climat. Extraits des recommandations ci-dessous et téléchargement en bas de cet article.

Sommaire de cet article

- VIII. Enjeux genre de la Cop 21
- Conclusion et recommandations

Créé par le Réseau Action Climat-France (RAC-France) et ENDA Énergie, Environnement, Développement au Sénégal, le réseau Climat et Développement (RC&D) rassemble aujourd'hui 73 associations francophones portant des projets de terrain et de plaidoyer sur les changements climatiques. C'est le seul réseau qui rassemble les ONG francophones sur les changements climatiques. En s'appuyant sur la diversité de ses membres - porteurs de projets sur le terrain ou experts des négociations internationales - le réseau fait la promotion d'un nouveau modèle de développement qui prend en compte les contraintes climatiques et énergétiques. Les membres mettent en oeuvre des projets innovants et intégrés au niveau local, ou alors sensibilisent les populations à la nouvelle donne énergétique et climatique. Le RC&D travaille aussi pour renforcer la voix de la société civile francophone dans les enceintes politiques nationales, régionales et internationales, via des ateliers de renforcement de capacités et d'échanges, et des notes de décryptage et de position communes.

VIII. Enjeux genre de la Cop 21

Dans le but d'obtenir à Paris un accord à la hauteur du défi climatique, il est impératif que les négociateurs reconnaissent les impacts des changements climatiques sur les droits humains et l'égalité des sexes, et les traitent comme des sujets à part entière des négociations.

La question de l'équilibre dans la participation

L'équilibre entre les sexes est un indicateur important de la participation des femmes dans le processus de prise de décision mais les femmes continuent à être sous-représentées dans de nombreuses délégations, à savoir des niveaux plus élevés de leadership dans les négociations et dans les pays qui font face aux plus grand risques dans le contexte des changements climatiques (cf tableau 3).

L'accord devra favoriser une large participation des femmes dans les processus d'élaboration, de mise en oeuvre, suivi et évaluation des politiques et actions de lutte contre les changements climatiques.

L'intégration du Genre dans la politique climatique

La mise en oeuvre de l'égalité de genre dans les solutions climatiques définies aux niveaux

international, régional, sous régional, national et local reste le gros défi à relever. Pour assurer le succès de la COP21, il est nécessaire de :
– S'assurer la reconnaissance des impacts différenciés sur les hommes et les femmes et de l'égalité des genres comme un principe directeur de la lutte contre le Changement Climatique
– Inscrire l'égalité des genres dans le chapeau opérationnel du texte de négociation (section C) et la décliner par thématique (atténuation, adaptation, finances.)
– Passer du concept gender-sensitive à celui de gender-responsive en améliorant son appropriation par toutes les Parties.

A ce propos les parties ont été invitées à faire des soumissions afin de clarifier le concept de gender Responsive (" Draft decision/ CP.20 Lima work programme on gender- Article 10 "Decides to clarify the meaning of the term "gender-responsive climate policy" from an implementation perspective and improve the development and effective implementation of gender-responsive climate policy ;".

Le groupe africain a donné sa position sur la question dans sa soumission à l'atelier sur les politiques climatiques « gender responsive » avec focus sur les actions d'atténuation, le développement et le transfert de technologie. En effet, l'un des quatre sujets qu'il propose à débat lors de l'atelier porte sur la question en termes de clarification de l'expression « politique climatique gender responsive » dans une perspective de mise en oeuvre et d'améliorer le développement et la mise en oeuvre effective de la politique climatique gender responsive »

Du point de vue du groupe Africain, le sens du terme "politique climatique gender-responsive devrait être :
– Etablir et faire face aux impacts différenciés des changements climatiques sur les femmes, les hommes, les filles et les garçons et les inégalités dans les opportunités et l'accès aux ressources aussi bien pour les hommes que les femmes.
– Reconnaître et appliquer les connaissances différentes qui existent autant au niveau des femmes que des hommes sur les changements climatiques.
– Renforcer les compétences et les capacités des femmes, des hommes, des garçons et des filles sur les événements liés au climat.
– Renforcer l'implication des hommes et des femmes dans la prise de décision et la formulation des politiques en matière de changements climatiques
– Prendre en compte le genre et l'utilisation de l'expertise genre dans la formulation des politiques.
– Promouvoir la collecte, la compilation, l'analyse et la diffusion de données ventilées par sexe sur le changement climatique.

Pour la France, présidente de la COP21, la question de l'égalité des sexes est un enjeu d'importance qui mérite une attention particulière et qui fera l'objet d'une journée dédiée lors de la COP21. A l'occasion de la 59ème session de la Commission des Nations Unies sur la condition de la femme en mars 2015, Pascale Boistard, Secrétaire d'Etat chargée des droits des femmes a appelé de ses voeux l'inscription de l'égalité femmes/hommes à l'agenda climatique.

Conclusion et recommandations

Des liens existent bel et bien entre le genre et le climat. Les groupes vulnérables et pauvres sont les plus impactés par le phénomène des changements climatiques y compris les femmes principalement pour des raisons sociales et sur lesquelles on peut travailler.

Malgré ces vulnérabilités et conditions difficiles, les femmes font de plus en plus entendre leurs voix dans la lutte contre les changements climatiques, et montrent qu'elles sont des actrices de première ligne notamment pour l'adaptation en Afrique. Si la communauté internationale commence

timidement à en prendre conscience, un nombre croissant d'ONG et d'institutions travaillent à ce qu'au-delà de la reconnaissance, des mesures soient prises pour une réelle participation des femmes et pour la valorisation de leurs solutions face au défi climatique.

L'enjeu de la COP 21 sera donc de dépasser le discours sur l'équilibre de participation pour aller vers des politiques ou solutions climat fondées sur l'égalité des sexes. Trois étapes-clés devraient être franchies pour assurer la justice de genre et climatique : s'assurer que les femmes sont incluses dans les processus décisionnels, que la recherche est désagrégée par sexe (dans la mesure du possible) et se mettre d'accord sur des objectifs mesurables qui aident à intégrer l'égalité de genre dans la protection du climat.

Recommandations transversales pour les bailleurs, les gouvernements africains et la COP21

– Intégrer les droits humains et l'égalité des genres dans les politiques, programmes, mécanismes et projets à tous les niveaux.
Comme dit le dicton, le diable se cache dans les détails et ces thématiques dites transversales semblent encore pour beaucoup être des « détails ». En effet, les changements climatiques empêchent les populations d'avoir une vie digne du fait que leurs conséquences remettent en cause l'accès à des services essentiels comme l'eau, l'alimentation, l'énergie, le foncier sujets à des pressions et conflits. La paix, la santé mais aussi le droit au développement des communautés et des pays les plus pauvres sont par conséquent menacés d'où l'urgence de ne pas occulter les questions des droits humains dans les questions climatiques. Par ailleurs, les femmes sont en première ligne des impacts des changements climatiques mais également porteuses de solutions. Il est donc essentiel d'ancrer le respect les droits humains et l'égalité des genres dans l'ensemble des processus décisionnels et opérationnels.

– Renforcer la participation des populations locales et autochtones et des femmes à toutes les étapes du processus de planification des politiques, programmes et projets communaux, nationaux et internationaux.
Les populations autochtones aussi bien que les femmes à cause de leur rôle social et de leurs activités quotidiennes sont détentrices de connaissances dans la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques. Ce qui fait de ce groupe des acteurs clés à ne pas oublier dans les politiques, programmes et projets climatiques à toutes les étapes depuis la conception jusqu'à l'évaluation et à tous les niveaux local, national et international.

– Analyser les vulnérabilités et les spécificités pour une meilleure identification des besoins des communautés locales les plus vulnérables.
A partir de là, définir plus d'indicateurs sensibles au genre et aux droits humains dans les politiques et projets climat. Dans un contexte de rareté ou d'insuffisance des ressources, les réponses apportées aux aléas climatiques doivent nécessairement cibler les populations les plus vulnérables ou moins en capacité de faire face. A cette fin, des études de vulnérabilité sont nécessaires ; les cibles ou bénéficiaires sont clairement définies ainsi que leurs besoins, rendant plus efficace toute intervention. Cette façon de procéder permet également d'assurer l'équité. Les indicateurs objectivement vérifiables sont importants à définir au début de tout projet, de sorte à mesurer ou apprécier l'atteinte des résultats ou le passage d'un niveau A à un niveau B idéal ou escompté. Le genre étant un sujet sensible et à controverse à cause de l'attention particulière qu'il accorde à la femme et à son but ultime qui est la réduction des inégalités, il faut faire la preuve que l'intégrer améliore les résultats d'un projet.

– Renforcer les capacités des acteurs de l'administration et de la société civile sur les questions liées au genre et aux droits humains.

La non prise en compte du Genre dans les solutions climatiques est souvent due à une méconnaissance de cet outil qui a fait ses preuves en termes d'efficacité. Une fois que les acteurs l'ont connu et compris, les réticences, les blocages psychologiques et les aprioris peuvent être levés pour permettre son intégration. Les droits humains doivent également être maitrisés et pris en compte car l'homme doit être placé au centre de la politique climatique pour des raisons d'équité sociale et de durabilité.

– Éliminer les discriminations pour faciliter l'accès des femmes et des populations autochtones aux ressources foncières, écologiques et financières.
Les populations autochtones sont extrêmement dépendantes de leurs milieux naturels et les en priver ressemblerait à de la condamnation à la peine maximale. Les traditions ont la peau dure et la rareté des ressources accroit les inégalités dans l'accès ou le contrôle des ressources. Comme disait un acteur au cours d'une séance de sensibilisation « éviter de parler du droit de la femme à la terre ; elle ne suffit même pas aux hommes donc pourquoi vouloir en donner aux femmes ? » Dans ces conditions comment on peut espérer que les femmes mettent en pratique leurs connaissances dans la gestion des ressources naturelles et forestières si elles ne sont pas propriétaires ou n'ont aucune ressource financière. Les discriminations liées au genre mettent donc en marge de la lutte contre les changements climatiques des actrices qui sont pourtant une bonne partie de la solution.

– Garantir et opérationnaliser l'accessibilité directe des financements, en priorisant les populations les plus vulnérables notamment les populations autochtones et les femmes.
Le rôle social des femmes les rattache à l'environnement : pour assurer la sécurité alimentaire, assurer l'approvisionnement en eau et énergie (recherche du bois de chauffe) mais aussi de la production agricole. Ainsi, 80% de la production agricole sub-saharienne est assurée par les femmes mais elles l'effectuent dans des conditions précaires avec des difficultés d'accès au foncier : 10% à 20 % seulement des terres appartiennent à ces productrices. En même temps il faut reconnaitre que les femmes aussi bien que les peuples autochtones sont détentrices de connaissance et acteurs dans la lutte contre les changements climatiques à travers leurs actions d'adaptation aux changements climatiques au niveau communautaire. Investir donc en elles, leur faciliter l'accès aux finances est une bonne partie de la solution climatique.

Copyright © Site de l'Association Adéquations - https://www.adequations.org/spip.php?article2262